

Département de l'Eure
COMMUNE DE BRIONNE

Sur l'ensemble du territoire communal

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

Pièce n°6-2
ECHELLE : 1/5000

PROCÉDURES : Prescrit le : 12/12/2011 Adopté le : Approuvé le :	Signature du Maire :	Cachet de la Mairie :
--	----------------------	-----------------------

Dressé le : 20/02/2016
Complété le :
Mis à jour le :

Euclid
Eurotop

Urbanisme

Vin DELAVOYE - Romain DOOREN
Christian GILLET - Sylvain HENRIODORE
Christophe PELLETIER - Jérôme QUENOUILLÉ
Christophe ESQUIER Associés
www.esquiers.com

2 Boulevard de France
91000 Evry
01 69 10 00 00
www.esquiers.com

Dossier: PAD012295

Les Servitudes :

AC1

Servitudes de protection des monuments historiques inscrits :

- Ruines du château de Brionne - Inscrit par AM du 12/02/1925

AC2

Servitude de protection des sites et des monuments naturels classés :

- Église et Place Saint Denis avec ses arbres - Site classé par décret du 15/11/1934;
- Vieux donjon des ruines du château et partie de la côte qui l'entoure - Site classé par décret du 20/04/1925
- Deux marronniers dans la propriété des Fontaines - Site classé par décret du 22/05/1935

AS1

Périmètre immédiat de protection des eaux

Périmètre rapproché de protection des eaux

Périmètre éloigné de protection des eaux

EL 11

Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations :

- Déviation de la RD438 dite de Brionne - DUP du 06/01/1986;
- Autoroute A 28

I 3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz :

- Canalisation 100 mm SAINT PIERRE DU BOSGUERARD / BRIONNE
- Canalisation 150 mm SAINT PIERRE DU BOSGUERARD / BRIONNE - DUP du 15/07/1987
- Canalisation 150 mm BRIONNE / MENNEVAL

I 4

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques :

- Liaison 90 KV de PONT-AUDEMER À SERQUIGNY

(NB : seules les lignes d'une puissance supérieure à 90KV sont représentées sur le plan)

Int 1

Servitudes au voisinage des cimetières

PM1

Servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles :

- Plan de prévention des risques d'inondations - AP du 27/03/2002

(Cette servitude n'est pas représentée sur le plan ci-joint pour une meilleure lisibilité. Il convient de se reporter à la pièce annexe n°6-3)

PM3

Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT):

- Plan de prévention des risques technologiques autour des installations de la société TRAMICO - AP du 26/11/2010

(Se reporter à la pièce annexe n°6-4)

PT 3

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques :

- Ligne n°115 ROUEN - BERNAY ;
- Ligne n°1340 NASSANDRES - PONT-AUDEMER ;
- Câble pleine Terre RG2732G

T 1

Servitudes relatives aux chemins de fer :

- Voie ferrée de la ligne SERQUIGNY à ROUEN - Loi du 15/07/1845

T 7

Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.